

HYPOCHLORITE DE CALCIUM

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	HYPOCHLORITE DE CALCIUM
UTILISATION	Produit désinfectant et algicide pour le traitement des eaux de piscines.
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d' appel d' urgence	04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

NOM CHIMIQUE	hypochlorite de calcium	
FORMULE BRUTE	Ca(ClO) ₂	
COMPOSITION	100% d' hypochlorite de calcium (soit environ 70% de chlore disponible).	
N° C.A.S. = 7778-54-3	N° INDEX = 017-012-00-7	N° CE = 231-908-7

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS PHYSIOLOGIQUES : Nocif si inhalé, ingéré, ou mis en contact avec la peau ou les yeux .
Risques d'effets corrosifs.

INHALATION Irrite le nez, la bouche, la gorge et les poumons.

INGESTION Provoque une irritation et/ou des brûlures du tractus gastro-intestinal.

CONTACT AVEC LES YEUX Peut provoquer un endommagement de la vision et de la cornée.

CONTACT AVEC LA PEAU Irritation donnant des rougeurs, enflures puis formation d' une croûte.

DANGERS PHYSIQUES **AGENT OXYDANT à 4 DANGERS :**

1 - Une contamination par de la graisse, de l' huile, des matériaux combustibles, des agents réducteurs et un contact avec la chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.

2 - Une contamination avec des isocyanurates chlorés ou des composés à base d' ammonium provoquera une réaction chimique avec formation de trichlorure d' azote (et éventuellement un incendie ou une explosion).

3 - Le composé réagit avec les acides et les sels acides pour former du chlore.

4 - Un contact avec de petites quantités d' eau peut générer de la chaleur.

PRODUIT COMBURANT (favorise l'inflammation des matières combustibles)

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage). En cas d'irritations, consulter un médecin.
INGESTION	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.
INHALATION	Transporter la personne à l' air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

Attention, produit comburant.

MOYENS D' EXTINCTION	En cas d' incendie, inonder avec de l' eau en abondance. N' utiliser que de l' eau. Pulvériser de l' eau pour refroidir les récipients exposés à l' incendie. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
EQUIPEMENT	Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage). Porter un appareil autonome de respiration (dégagement de gaz toxique).

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : porter un vêtement de protection, des gants et des lunettes adaptés.

METHODES DE NETTOYAGE : Ramasser mécaniquement les granulés et la poussière induite.
Placer dans des fûts (bien identifiés) en vue de l'élimination des déchets récupérés (centre de traitement spécialisé).
Nettoyer l' emplacement souillé avec de grandes quantités d' eau.
Si des eaux de lavage sont récupérées, il est possible de les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de pH et de température.
Empêcher toute pénétration dans les égouts et cours d'eau.

Veiller à ne pas jeter le produit dans une poubelle.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATION	N' utiliser que des instruments secs pour la manutention du produit. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas aspirer les poussières ou émanations du produit. Utiliser un équipement adéquat selon le type et la durée de manipulation prévus.
STOCKAGE	Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas laisser d' eau pénétrer dans le récipient. Ne pas laisser à la portée des enfants et des animaux domestiques.

Faire très attention aux conditions d' humidité, d' ensoleillement, et de température.
Garder à distance du feu, de la chaleur, et de la lumière directe du soleil.
Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L' EXPOSITION :	éviter de mettre en contact le produit avec des matières combustibles. Ne manipuler le produit que dans des endroits bien ventilés.
<u>ATTENTION :</u>	réseau d' extraction séparé de celui d' éventuels autres produits (réseau unique).
PROT. INDIVIDUELLES	Gants, lunettes, tenue de travail étanche. Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail. Appareil de respiration avec cartouche de protection (pour chlore gazeux).

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: solide blanc (granulés)
ODEUR	: chlore
pH à 25°C (à 1 % dans l' eau)	: 12
DECOMPOSITION	: env. 180 °C
INFLAMMABILITE	: non inflammable
EXPLOSIVITE	: se décompose avec une violente émission d' oxygène à partir de 180 °C.
DENSITE RELATIVE	: 2.0
SOLUBILITE DANS L' EAU	: 20 g / 100 g d' eau à 20 ° C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE	Un contact avec la chaleur peut provoquer une violente réaction susceptible d' entraîner un incendie ou une explosion.
REACTIVITE	- une contamination par une substance organique, un agent réducteur ou des acides, démarrera une réaction chimique générant de la chaleur, du gaz chloré et éventuellement un incendie ou une explosion. - un contact avec de petites quantités d' eau peut générer de la chaleur.

10 - STABILITE ET REACTIVITE (suite):**INCOMPATIBILITES :**

- ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d' acide trichloro-isocyanurique, ou de produit dit "à base de chlore organique",
- les acides, quels qu' ils soient,
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d' incendie),
- les huiles, les graisses ou la sciure,
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que le toluène, les xylènes, ...

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Stimulatif	Irritant pour les yeux et pour la peau.
Toxicité aiguë	DL 50 orale = 790 à 1260 mg / kg (1)
Pouvoir mutagène	Test négatif.
Pouvoir cancérigène	Le produit chimique n' est pas considéré comme cancérigène.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Le produit est très toxique pour l'environnement aquatique.
Ne pas rejeter de produit pur dans le milieu naturel (égouts, cours d'eau, réseau fluvial...).

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

DECHETS	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLES	Eliminer conformément aux législations en vigueur. Les grands récipients en métal (ou les autres conditionnements) devront être rincés abondamment avec de l' eau et reconditionnés ou mis au rebut dans une décharge publique homologuée.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 2880 : Hypochlorite de calcium hydraté (contenant entre 5.5 et 10% d' eau).

<u>TRANSPORT TERRESTRE</u>	Classe = 5.1 - GE II - N° de code danger = 50
<u>TRANSPORT MARITIME</u>	Code IMDG = 5138 - Classe 5.1 - Groupe d' emballage = II N° de fiche de sécurité = 5.1-06 - N° table GSMU = 741
<u>TRANSPORT AERIEN</u>	Classe = 5.1 - Etiquette = oxidizer - Groupe d' emballage = II

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Hypochlorite de Calcium" "Etiquetage CE : 231-908-7"

"Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (Chlore) peuvent se libérer."

Symbole de danger **O - Comburant, Xn - Nocif et N- Dangereux pour l'environnement**

Phrases R

- 8 - Favorise l' inflammation des matières combustibles.
- 31 - Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.
- 34 - Provoque des brûlures.
- 50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases S

- 1/2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout
- 36 / 37 / 39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
- 45 - En cas d' accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l' étiquette).

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2828.10.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.